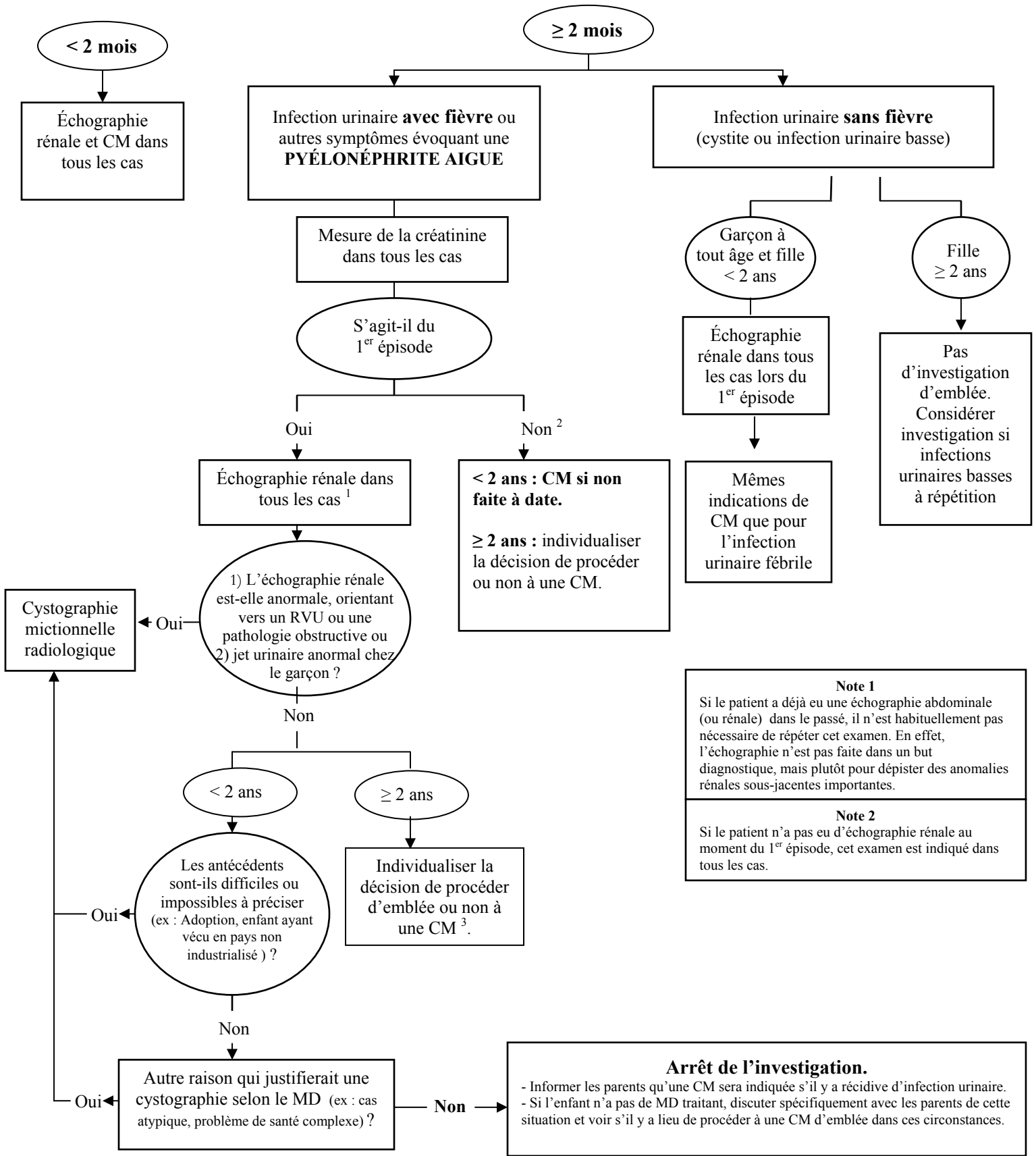


**ANNEXE A. INVESTIGATION PROPOSÉE APRÈS UNE INFECTION URINAIRE  
CHU SAINTE-JUSTINE**



**Note 1**  
Si le patient a déjà eu une échographie abdominale (ou rénale) dans le passé, il n'est habituellement pas nécessaire de répéter cet examen. En effet, l'échographie n'est pas faite dans un but diagnostique, mais plutôt pour dépister des anomalies rénales sous-jacentes importantes.

**Note 2**  
Si le patient n'a pas eu d'échographie rénale au moment du 1<sup>er</sup> épisode, cet examen est indiqué dans tous les cas.

CM : cystographie mictionnelle radiologique